



**QUESTIONS ET RÉPONSES – SÉRIE 3**  
**DDP 87055-18-0255**  
**28 août 2019**

---

**QUESTION 17**

Q17. Selon la modification 002 (page 3 de 6): 'Les heures facturés par l'entrepreneur seront pour les heures travaillées à l'emplacement de service. Aucun frais pour les heures supplémentaires ne seront autorisés et les heures de trajet pour se rendre à l'emplacement de service ne sera pas remboursé. Les tarifs doivent être fournis comme indiqué ci-dessous.'

Afin de vous donner des taux horaires fixes équitables pour les heures travaillées dans les différents points de service sans temps de trajet. Ce n'est pas un problème pour certains sites, car nous avons des bureaux à proximité de ces sites. Peu d'autres sont loin de certains de nos points de service. Pour tous les sites, nous aurons besoin d'une estimation du nombre d'heures pour chaque site. De cette façon, nous pourrions bien mélanger notre temps de déplacement dans les taux horaires fixes.

R17. Nous ne pouvons pas fournir d'estimation pour les bureaux régionaux et de site, car la demande de services sur les sites identifiés peut varier considérablement.

---

**QUESTION 18**

Q18. Dans l'évaluation technique, si tous les critères obligatoires sont remplis, est-ce simplement une réussite ou un échec ou existe-t-il un pourcentage pondéré associé qui doit être ajouté à un pourcentage pondéré du prix total évalué?

R18. La méthode de sélection est les critères techniques obligatoires seulement. La soumission recevable avec le prix évalué total le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

---

**QUESTION 19**

Q19. Dans le tableau A. Services professionnels (pièce jointe 2 de la partie 3 - Évaluation financière -, page 15), des taux horaires fixes sont demandés. Le total du prix évalué ne doit durer qu'une heure pour chaque catégorie de ressources pendant 5 ans. Les 4 types de ressources doivent être performants plus d'une heure par an. Devez-vous multiplier les taux horaires fixes par un nombre approximatif d'heures à fournir chaque année ou compter 1 heure par an et par catégorie de ressources?

R19. Le tableau sera modifié pour ajouter un multiplicateur horaire pour chaque catégorie de ressources.

---

**QUESTION 20**

Q20. Existe-t-il des caméras nécessitant un ascenseur pour y accéder?

R20. Une seule caméra nécessite un ascenseur, situé au 280 rue Slater.

---

**QUESTION 21**



Q21. Est-ce que des escortes seront nécessaires?

R21. Les techniciens seront escortés par le personnel de la CCSN dans les bureaux régionaux et de site. Les techniciens de la RCN recevront une carte d'accès après vérification de leur autorisation de sécurité (cote de fiabilité). Les techniciens de la RCN seront escortés dans les zones de haute sécurité de la CCSN.

---

## QUESTION 22

Q22. For new installations or changes will be included in the contract or billed separately based on time and material?

R22. Les nouvelles installations ou les modifications apportées aux équipements existants peuvent être facturées séparément. Il n'y aura aucun coût de service associé à la réparation ou au remplacement de l'équipement défectueux installé par l'entrepreneur.

---